



Panneaux photovoltaïques non installés et société en faillite

Par **patrick225**, le **14/03/2013** à **15:51**

Bonjour,
Début 2012, nous avons acheté des panneaux photovoltaïques avec la pose et le raccordement à ERDF afin de revendre le courant produit. Le crédit a été signé pour un début de remboursement en janvier 2013.
Entre temps, la société a fait faillite et a été déclarée en cessation d'activité par décision de justice en septembre 2012.
Nous avons les panneaux mais rien n'est installé sur la toiture et le raccordement à EDF n'est pas effectué. Peut-on demander l'annulation du remboursement du crédit ?
Merci d'avance pour vos réponses.